

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0021025

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1625** Société : **RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **MIKOU Abdellah** Date de naissance : **01/01/1947**

Adresse : **52 Bd Abdelhadi Boutaleb Résidence Salsacela - CASA**

Tél. : **06 42 77 84 02** Total des frais engagés : **646,60** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr ZOUHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
230, Bd Brahim Roudani
Maârif - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation : **18/01/2020**

Nom et prénom du malade : **MIKOU Abdellah** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Coronaropathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) : **Le : 23/01/2020**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2016	Q RIB	300DH		DE MOHEIR FATHI CARDIOLOGUE 28 BD BEN YOUSSEF Casablanca
35				

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
28/10/2010 Laboratoire SENTISSI Dr. Abdelfattah SENTISSI 16, route Romandie II - Tour 2 - Casa 133062501395415	28/10/2010	346,60 Tc 1,5	346,60 INPE: 093000271

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Diplômée de la faculté de Lyon
Ex-attachée de l'hôpital cardiologique de Lyon- Ex chef de service de cardiologie à la CNSS
Membre de la société française de cardiologie

Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

28/02/2020
Casablanca le :

M^{me} Aïkeou abdeli LAH

1/ ionodouleur
2/ isée - céahis

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfatah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 39 64 15
28/02/2020

Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
230, Boulevard Brahim Roudani
Maârif - Casablanca

230, شارع إبراهيم روداني طريق الجديدة - المعاريف - الدار البيضاء
230, Boulevard Brahim Roudani Ex Route d'El jadida, Maârif - Casablanca
Tél.: 05 22 25 21 81

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

FACTURE N° : 2002280014
ICE :001578364000055

Casablanca le 28-02-2020

Mr Abdelilah MIKOU

Demande N° 2002280014
Date de l'examen : 28-02-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Calcium	B30	B
	Chlore	B30	B
	Potassium	B30	B
	Sodium	B30	B
	Bicarbonates	B30	B
	Urée plasmatique:	B30	B
	Créatininémie	B30	B
	PROTEINES	B30	B

Total des B : 240

TOTAL DOSSIER : 346.6 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent quarante-six dirhams soixante centimes

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdeljattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15
INPE: 093000271

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1301210015
Date de l'examen : 28-02-2020

Mr Abdelilah MIKOU
Réf : 2002280014
Prescription : Dr Fatima ZOHEIR

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

			31-05-2019
Sodium (Na) (Electrode sélective)	136.5 mmol/l	(135.0–145.0)	138.0
Potassium (K) (Electrode sélective)	4.8 mmol/L	(3.5–5.0)	4.7
Chlore (Cl) (Electrode sélective.)	102.8 mmol/l	(94.0–108.0)	101.5
Bicarbonates (Dosage enzymatique)	29.2 mmol/ l	(20.0–30.0)	28.4
Protidémie	70.3 g/l	(60.0–80.0)	64.7
Calcium (Arsenazo III)	95.5 mg / l 2.39 mmol/l	(88.0–107.0) (2.20–2.68)	89.1
Urée plasmatique: (enzymatique)	0.65 g/l 10.86 mmol/l	(0.15–0.50) (2.51–8.35)	0.52
Créatinine (Jaffé)	14.5 mg/ l 128.2 µmol/ l	(7.0–13.0) (61.9–114.9)	14.0

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI Abdelfattah

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15